



BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

RAPPORT DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE

N° 1/2013

OCTOBRE 2013

Table des matières

<i>RESUME ANALYTIQUE</i>	1
1. OBJECTIFS ET MISSIONS DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI	5
2. CADRE DE POLITIQUE MONETAIRE DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI	6
2.1. Objectifs de politique monétaire de la BRB	6
2.2. Instruments de politique monétaire de la BRB	6
3. APERÇU SUR L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET AU SEIN DE LA COMMUNAUTE EST AFRICAINE	11
3.1. Environnement économique international	11
3.2. Evolution de l'activité économique dans les pays de l'EAC	14
4. APERÇU SUR LA CONJONCTURE ECONOMIQUE ET FINANCIERE AU BURUNDI	22
4.1. Production et prix.....	22
4.2. Balance des paiements et taux de change	26
4.3. Finances Publiques.....	28
4.4. Le marché monétaire.....	29
4. PERFORMANCES ET PERSPECTIVES DE LA POLITIQUE MONETAIRE	31
5. CONCLUSION ET DECISIONS DE POLITIQUE MONETAIRE	34
<i>PRESENTATION DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE DE LA BRB</i>	35

RESUME ANALYTIQUE

L'année 2012 a été globalement caractérisée par le ralentissement de la croissance mondiale. Le taux de croissance du PIB mondial s'est situé à 3,1 contre 3,9% en 2011. Mais, les performances de l'économie mondiale au cours de l'année 2012 restent mitigées.

Les pays de la zone euro ont sombré dans la récession avec un taux de -0,6% contre 1,5% en 2011. Ce repli de la croissance est attribuable à la persistance des effets de la crise de la dette souveraine. L'économie américaine, quant à elle, est progressivement sortie de la crise en 2012 et les bonnes performances ont été essentiellement dues à la reprise de la consommation privée et à la relance du marché immobilier. L'économie japonaise a également connu une progression remarquable comparativement à l'année 2011. Cette amélioration de l'activité économique est principalement liée au soutien de la demande globale au cours de la première moitié de l'année à travers les dépenses de reconstruction suite au séisme qui avait frappé le pays.

Dans les pays émergents et en développement, le taux de croissance s'est replié en 2012, se situant à 4,9 contre 6,2% en 2011. L'activité économique s'est

considérablement contractée dans toutes les économies émergentes (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). Au Brésil, le taux de croissance s'est établi à 0,9 contre 2,7% en 2012, la Russie a enregistré un taux de 3,4% alors qu'elle avait atteint 4,3% en 2011. L'Inde a connu une baisse du taux de croissance, celui-ci s'est situé à 3,2% alors que cette économie avait connu un taux de 6,3% en 2011. Le taux de croissance a décéléré en Chine pour s'établir à 7,8% contre 9,3 % l'année antérieure. Concernant l'Afrique du Sud, elle a également connu une décélération de l'activité économique en 2012, avec un taux de croissance de 2,5 % contre 3,5% réalisé en 2011.

Au cours du premier semestre 2013, on assiste à une reprise de l'activité économique dans la plupart des économies développées. Les perspectives pour le reste de l'année 2013 montrent une relance de l'activité dans l'ensemble des pays développés. Malgré cette reprise, la zone euro reste toujours handicapée par les effets de la crise de la dette souveraine.

Avec ces performances mitigées dans les économies du monde, il est attendu un

taux de croissance de 3,1%, identique à celui enregistré en 2012.

Dans les pays développés, la récession dans la plupart des pays de la zone Euro persiste avec une décroissance de 0,6%. Aux Etats Unis, la croissance va également décélérer pour atteindre un taux de 1,7% malgré les efforts de la Federal Reserve Bank pour soutenir l'activité économique. Au Japon, il est attendu une légère amélioration de la croissance avec un taux de 2,0% grâce aux politiques de soutien de la demande intérieure et à la hausse attendue des exportations nettes.

Pour l'ensemble des économies émergentes et en développement, il est attendu une accélération de la croissance économique avec un taux de 5,0%. La croissance économique dans les pays émergents et en développement sera essentiellement tirée par les performances de l'économie chinoise qui réalisera un taux de 7,8%, de l'économie Indienne avec un taux projeté à 5,6%, de l'économie brésilienne avec un taux de 2,5% et de l'Afrique Sub-saharienne avec un taux de 5,1%.

Quant à la Communauté Est Africaine, la croissance économique a été mitigée en 2012. Elle s'est décélérée au Burundi, au Rwanda et en Ouganda alors qu'elle s'est

accélérée en Tanzanie et au Kenya. Selon les prévisions pour l'année 2013, il est attendu un taux de croissance de 4,5% au Burundi, de 7,5% au Rwanda, de 4,8% en Ouganda, de 6,8% en Tanzanie et de 5,8% au Kenya.

Concernant l'inflation, la plupart des pays de la Communauté Est Africaine ont connu une flambée des prix en 2012. Toutefois, comparativement au dernier trimestre de l'année 2012, le taux d'inflation a baissé au cours du premier trimestre 2013, à l'exception du Kenya. Cette tendance s'est poursuivie au cours du deuxième trimestre. Le taux d'inflation moyen s'est établi à 8,4% en Tanzanie, à 7,5% au Burundi, à 4,4% au Kenya, à 3,7% au Rwanda et à 3,5% en Ouganda.

Néanmoins, la hausse du taux d'inflation a été observée au cours du troisième trimestre de l'année 2013. En septembre 2013, le taux d'inflation moyen s'est situé à 10,3% au Burundi, à 4,2% au Rwanda, à 6,3% au Kenya, à 6,2% en Ouganda et à 7,2% en Tanzanie. Cette hausse serait en partie attribuable à la montée du prix du des produits pétroliers depuis le mois de juin dans les pays de l'OPEP, ce qui compromet les anticipations d'une éventuelle baisse au cours du quatrième trimestre de l'année 2013.

Pour l'économie burundaise, le taux de croissance s'est maintenu à 4,2% en 2012 comme au cours de l'exercice précédent.

Le taux d'inflation a atteint 18,2% contre 9,6% en 2011. Cette hausse du niveau général des prix a été principalement induite par une production insuffisante face à une forte demande, l'augmentation des prix administrés et le déficit de la balance des paiements.

Au cours des premier et deuxième trimestres 2013, l'inflation a significativement baissé par rapport au dernier trimestre de l'année 2012. En effet, au premier trimestre 2013, le taux d'inflation moyen s'est situé à 7,6%, puis à 7,5% au deuxième trimestre alors qu'il avait atteint 13,1% au quatrième trimestre de l'année précédente. Cette baisse du taux d'inflation est en grande partie consécutive à la suppression de certaines taxes sur certains produits de première nécessité prise par le Gouvernement le 15 mai 2012.

Cependant, la levée de la mesure d'exonération des taxes sur certaines denrées alimentaires à partir de juillet 2013, la révision à la hausse de certains prix administrés et l'instauration de nouvelles taxes sur certains produits importés contenues dans la loi budgétaire 2013 révisée risquent d'accélérer les

pressions inflationnistes pour le quatrième trimestre 2013. Au mois de septembre, l'inflation a été de 12,1% contre 10,4% au mois d'août.

La persistance du déficit de la balance des paiements a créé une forte pression sur les réserves de change, causant ainsi la dépréciation de la monnaie nationale.

Grâce aux efforts de mobilisation des recettes fiscales par l'Office Burundais des Recettes, le déficit budgétaire s'est atténué en 2012. Cette forte mobilisation des recettes a amené l'Etat à ne pas recourir aux avances de la Banque Centrales durant les neuf premiers mois de l'année 2013.

Au niveau du secteur monétaire, l'année 2012 a été caractérisée par une insuffisance de la liquidité bancaire. Pour faire face à cette situation, la Banque a intensifié les opérations de refinancement, spécialement pour financer la campagne café qui était plus abondante que celle de l'année 2011. Au cours du premier semestre 2013, la liquidité bancaire s'est améliorée, ce qui s'est traduit par un faible recours aux ressources de la Banque Centrale. Cette amélioration de la liquidité bancaire a eu comme conséquence la baisse des taux sur l'apport de liquidité et la facilité de prêt marginal.

Dans le cadre de la conduite de la politique monétaire en 2013, la Banque Centrale a continué à utiliser les instruments indirects de politique monétaire constitués de réserves obligatoires, d'appels d'offre de liquidité et de facilité de prêt marginal.

Concernant le marché de change, la BRB a pris des mesures visant à développer le marché interbancaire et à stabiliser le taux de change. Ces mesures ont essentiellement porté sur :

- 1. L'instauration du Marché Interbancaire de Devises (MID) ;*
- 2. La fixation d'une marge de fluctuation du taux de change de $\pm 1\%$ autour du taux de référence sur les opérations d'achats et de ventes des banques commerciales et des bureaux de change ;*
- 3. La libéralisation des mouvements sur les comptes en devises des résidents (retraits et versements sans limitation de montants).*

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques monétaire et de change, la Banque Centrale entend mener les actions suivantes pour le quatrième trimestre 2013:

- 1. poursuivre la régulation de la liquidité bancaire à travers les opérations d'appel d'offres de liquidité;*
- 2. maintenir le coefficient des réserves obligatoires à 3%;*
- 3. garder le taux de la facilité de prêt marginal indexé au taux moyen pondéré sur les bons du Trésor à 13 semaines majoré de 3 points de pourcentage;*
- 4. veiller au respect du plafond des avances à l'Etat ;*
- 5. poursuivre la détermination du taux de change par les mécanismes de marché et encourager le développement du marché de change.*

1. OBJECTIFS ET MISSIONS DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

En vertu de l'article 6 de la loi n°1/34 du 2 décembre 2008 portant statuts de la Banque de la République du Burundi, l'objectif principal de la Banque Centrale est de veiller à la stabilité des prix, et, sans préjudice à l'accomplissement de l'objectif précédent, de contribuer à la stabilité du système financier.

Pour réaliser ces deux objectifs ci-haut cités et contribuer à la mise en œuvre des politiques économiques propices à la stabilité macro-économique et au développement harmonieux du pays, l'article 7 de la même loi confère à la Banque les missions suivantes :

1. Définir et mettre en œuvre la politique monétaire;
2. Définir et mettre en œuvre le régime de change;
3. Détenir et gérer les réserves officielles de change;
4. Réglementer et superviser les banques, les établissements financiers et les institutions de microfinance;
5. Emettre des billets de Banque et des pièces de monnaie;
6. Promouvoir un système financier stable et solide;
7. Promouvoir un système de paiement national fiable, efficient et solide;
8. Agir en qualité de Caissier de l'Etat;
9. Réaliser toute autre tâche prévue par la loi; et
10. Réaliser toute tâche que toute autre loi confierait à la Banque Centrale sous réserve de compatibilité avec son autonomie.

2. CADRE DE POLITIQUE MONETAIRE DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Le cadre de politique monétaire retrace les objectifs opérationnels et intermédiaires ainsi que les instruments de la politique monétaire mise en œuvre par la BRB.

2.1. Objectifs de politique monétaire de la BRB

Le cadre de politique monétaire de la Banque de la République du Burundi se caractérise par **le ciblage des agrégats monétaires et l'utilisation des instruments indirects** pour contrôler la masse monétaire et assurer la stabilité des prix. Dans la mise en œuvre de la politique monétaire, la BRB agit sur la base monétaire comme **objectif opérationnel**, dans l'hypothèse d'une relation linéaire stable, d'une part entre la base monétaire et la masse monétaire M2, et d'autre part entre la masse monétaire M2 et le niveau général des prix.

La masse monétaire M2 constitue ainsi l'**objectif intermédiaire** de la politique monétaire qui permet d'atteindre l'**objectif final** de stabilité des prix. Pour agir sur l'objectif intermédiaire M2, la Banque Centrale fixe, dans le cadre du

programme économique et financier convenu avec le Fonds Monétaire International et soutenu par la Facilité Elargie de Crédit, l'objectif quantitatif de base monétaire. Le niveau de la base monétaire fixé est contrôlé à travers les objectifs quantitatifs d'avoirs intérieurs et extérieurs nets en utilisant les instruments indirects de politique monétaire.

2.2. Instruments de politique monétaire de la BRB

2.2.1. Réserves obligatoires

Il s'agit d'une obligation faite aux banques commerciales de constituer séparément, dans leurs comptes courants en BIF, en Dollars Américains (USD) et en Euros(EUR), ouverts dans les livres de la Banque de la République du Burundi, des réserves obligatoires sous forme de dépôts non rémunérés. Les réserves obligatoires servent à contrôler la création monétaire par les banques commerciales.

Elles se calculent sur base des dépôts à vue et à terme, en BIF et en devises des clients des banques tels qu'ils résultent de leurs situations comptables

mensuelles communiquées à la Banque de la République du Burundi.

Les réserves obligatoires sur les dépôts en BIF, en Dollars Américains (USD) et en Euros (EUR) sont constituées dans les mêmes monnaies. Les réserves obligatoires sur les dépôts libellés en d'autres devises sont constituées en Dollars Américains (USD).

Le coefficient des réserves obligatoires, actuellement fixé à 3%, est déterminé par la Banque de la République du Burundi et communiqué aux banques par voie de lettre circulaire.

La période de constitution des réserves obligatoires s'étend du premier au dernier jour de chaque mois.

Le montant des réserves obligatoires constituées par chaque banque correspond à la moyenne mensuelle des soldes créditeurs journaliers de ses comptes courants en BIF, en USD et en EUR, ouverts dans les livres de la Banque de la République du Burundi. Pour les jours fériés, le solde à prendre en considération est celui du dernier jour ouvrable. Les soldes moyens de ces comptes doivent être au moins égaux aux montants respectifs des réserves requises.

Appels d'offres de liquidité

La Banque Centrale contrôle la liquidité bancaire à travers les opérations d'appels d'offres d'apport et de reprise de liquidité dont elle fixe la durée (généralement 7 jours) et la périodicité. Les appels d'offres de liquidité peuvent être à taux fixe ou à taux variable. Dans le cas d'appels d'offres à taux fixe, la BRB annonce le taux d'intérêt auquel toutes les banques présentent leurs soumissions. Dans les appels d'offres à taux variables, chaque banque indique les montants qu'elle souhaite emprunter ou placer, selon le cas, et les taux correspondants.

▪ Appels d'offres d'apport de liquidité

Par les appels d'offres d'apport de liquidité, à taux fixe ou à taux variable, la BRB accorde aux banques des avances temporaires.

Lorsque l'appel d'offres est à taux fixe, chaque banque est servie pour la totalité du montant qu'elle a demandé aussi longtemps que la somme des offres est inférieure ou égale au montant que la BRB est disposée à fournir. Si le total des offres est supérieur au montant fixé par la BRB, les banques sont servies au prorata de leurs demandes respectives sur la base d'un pourcentage égal au

rapport entre le montant à adjuger et le total des montants soumissionnés.

Lorsque l'appel d'offres est à taux variables, les offres sont classées par ordre décroissant de taux et sont satisfaites en commençant par celles qui sont assorties de taux d'intérêt les plus élevés jusqu'à épuisement du montant total des liquidités à fournir. Si, au taux d'intérêt le plus bas retenu, appelé taux marginal, le total cumulé des offres excède le montant résiduel à fournir, ce dernier est adjugé au prorata de ces offres, en fonction du rapport entre le montant résiduel et le total des offres au taux marginal. Une fois les montants alloués, la BRB peut appliquer soit la méthode d'adjudication à taux unique soit la méthode à taux multiples, tel que annoncé dans l'appel d'offres. Dans le premier cas, toutes les banques retenues sont servies au même taux, en principe le taux marginal de l'appel d'offres. Dans le second cas, les banques sont servies aux taux correspondants à chacune de leurs offres retenues.

Après dépouillement des offres et adjudications, la BRB notifie à chaque banque soumissionnaire les montants qui lui sont alloués et les taux d'intérêts qui lui seront décomptés. Le total de ces montants est porté au crédit de son compte courant à la date valeur indiquée

dans l'appel d'offre. A la date de remboursement annoncée dans l'appel d'offres, le compte courant de la banque concernée est débité du montant total alloué ainsi que des intérêts.

- **Appels d'offres de reprise de liquidité**

Cet instrument consiste à proposer aux banques, par voie d'appel d'offres, de placer auprès de la Banque Centrale des liquidités sous forme de dépôts rémunérés pour la durée indiquée dans l'appel d'offres.

Lorsque l'appel d'offres est à taux fixe et si la somme des offres est inférieure ou égale au montant que la BRB a décidé de retirer, l'offre de chaque banque est retenue en totalité. Si le total des offres est supérieur au montant fixé par la BRB, les offres respectives sont prises au prorata sur la base d'un pourcentage égal au rapport entre le montant à adjuger et le total des montants offerts.

Lorsque l'appel d'offres est à taux variable, les offres sont classées par ordre de taux croissant et sont satisfaites en commençant par celles qui sont assorties des taux d'intérêt les plus bas jusqu'à épuisement du montant total des liquidités à retirer. Si, au taux d'intérêt le plus élevé retenu, appelé

taux marginal, le total des offres excède le montant résiduel à retirer, ce dernier est adjugé au prorata de ces offres, en fonction du rapport entre le montant résiduel et le total des offres au taux marginal.

Une fois les montants alloués, la BRB peut appliquer soit la méthode d'adjudication à taux unique soit la méthode à taux multiples (tel que cela est annoncé dans l'appel d'offres). Dans le premier cas, toutes les offres retenues sont prises au même taux, en principe le taux marginal de l'appel d'offres. Dans le second cas, les banques sont servies aux taux correspondant à chacune de leurs offres retenues.

Après dépouillement des offres et adjudication, la BRB notifie à chaque banque soumissionnaire les montants qu'elle pourra déposer et les taux d'intérêts qui lui seront appliqués. Le total de ces montants est porté au débit de son compte courant à la date de valeur indiquée dans l'appel d'offres. A la date de remboursement annoncée dans l'appel d'offres, le compte courant de la banque sera crédité du montant total du dépôt majoré des intérêts.

▪ Appels d'offres rapides

A sa propre initiative, la BRB peut prêter ou reprendre de la liquidité aux banques par le moyen d'appels d'offres rapides dont toutes les étapes sont exécutées le même jour. La durée de ces opérations est fixée par la BRB. La participation aux appels d'offres rapides peut être limitée à certaines banques.

2.2.2. Facilité de prêt marginal

La BRB met à la disposition des banques une facilité permanente de prêt marginal à laquelle elles peuvent recourir, à leur initiative, pour obtenir des liquidités au jour le jour au taux d'intérêt du marché monétaire (actuellement le taux d'intérêt moyen pondéré sur les Bons du Trésor à 13 semaines de l'émission précédente) majoré d'une marge préalablement annoncée (actuellement 3 points de pourcentage). Cette facilité est accordée, si, à la clôture d'une journée, le solde du compte courant d'une banque à la BRB est débiteur à condition qu'elle ait constitué des garanties suffisantes auprès de la BRB.

Le montant alloué dans le cadre de cette facilité est crédité le même jour au compte courant de la banque. Le remboursement de ce montant et le

paiement des intérêts interviennent le jour ouvrable suivant.

Si elle le juge nécessaire, la BRB peut fixer des limites aux recours à cette facilité. Ces limites peuvent être globales ou par banque et porter soit sur les montants prêtés soit sur le nombre de jours de recours par semaine.

En plus de ces instruments, la BRB peut accorder à titre exceptionnel des prêts à une banque ou à un établissement financier dans le cadre de conventions bilatérales.

Quant aux économies émergentes et en développement, le taux de croissance a également ralenti et s'est situé à 4,9% contre 6,2% enregistré en 2011. En 2012, le taux de croissance a été de 7,8% contre 9,3% en Chine et de 3,2% contre 6,3% en Inde. L'Asie hors Chine et Inde a gardé son dynamisme économique avec un taux de croissance de 6,1% principalement lié à l'expansion des exportations des produits manufacturés.

Les pays d'Amérique Latine et les Caraïbes ont connu une décélération du taux de croissance économique, atteignant 3,0% contre 4,6% en 2011. Ce ralentissement de la croissance est essentiellement lié à la baisse des prix des matières premières sur les marchés internationaux. Au Brésil, l'activité économique a enregistré un taux de croissance de 0,9% en 2012 alors qu'il se situait à 2,7% l'année précédente. L'Afrique sub-saharienne a connu un ralentissement de la croissance (4,9% contre 5,4%) qui s'explique par la baisse du prix des matières premières.

Au cours de la première moitié de l'année 2013, l'économie américaine a enregistré un taux de croissance de 1,1% et de 1,7% respectivement au premier et deuxième trimestre. Il est prévu que les Etats Unis enregistreront

un taux de croissance de 1,7% en 2013. Cette baisse projetée est en grande partie expliquée par la contraction budgétaire et les mauvaises performances de l'environnement international.

En zone euro, l'économie est toujours contrainte par la crise de la dette avec une faiblesse de la demande et du marché du crédit. Au cours du premier trimestre de l'année 2013, le taux de croissance s'est contracté de 1,1% alors qu'il a reculé de 0,9% au deuxième trimestre. Il est attendu un taux de croissance de -0,6% en 2013 à cause de la persistance des effets de cette crise.

L'économie japonaise a enregistré des taux de croissance de 4,1% et 2,9% au premier et au deuxième trimestre de l'année 2013 respectivement. Il est attendu un taux de croissance de 2,0% en 2013 et les performances enregistrées sont essentiellement consécutives à la hausse de la consommation privée et des exportations nettes suite à la mise en œuvre d'une politique monétaire accommodante, une politique budgétaire stimulante et les réformes structurelles propices à l'accélération de la croissance économique.

Dans les pays émergents et en développement, la croissance est essentiellement soutenue par l'activité économique dans les pays asiatiques en développement avec un taux de croissance attendu de 6,9% en 2013 grâce aux bonnes performances enregistrées par la Chine et l'Inde.

Au cours de la première moitié de l'année 2013, l'économie chinoise a crû respectivement de 7,7 et de 7,6% au premier et au deuxième trimestre. Il est attendu un taux de croissance annuel de 7,8% en 2013.

En Inde, le taux de croissance enregistré a été de 4,8% et 5,1% au premier et au deuxième trimestre respectivement. Les prévisions montrent que l'activité économique enregistrera un taux de croissance de 5,6% en 2013. Les perspectives pour l'année 2013 montrent que les pays émergents et en développement connaîtront un taux de croissance de 5,0 contre 4,9% en 2012.

Dans les économies émergentes, cette croissance sera essentiellement influencée par l'économie chinoise grâce à la croissance des exportations et la hausse de la demande intérieure, ainsi que les bonnes performances attendues en Inde (5,6 contre 3,2%), au Brésil (2,5 contre 0,9%).

Cependant, au moment où la croissance se poursuit dans certains pays asiatiques en développement, il se manifeste une turbulence des marchés financiers partiellement provoquée par le relâchement dans les politiques d'assouplissement quantitatif menées par la *Federal Reserve Bank*.

En Afrique sub-saharienne, l'amélioration des politiques économiques et le niveau des investissements ont favorisé la dynamique de l'activité économique en dépit de la baisse des prix des matières premières sur les marchés internationaux et de la baisse de la demande extérieure. Le taux de croissance attendu en 2013 est de 5,1% grâce au développement attendu dans le domaine des infrastructures, des services et des industries.

3.2. Evolution de l'activité économique dans les pays de l'EAC

3.2.1. Croissance économique

Comparée à l'année 2011, la croissance économique en 2012 s'est légèrement améliorée au Kenya avec un taux de 4,7 contre 4,4 % et en Tanzanie avec un taux de 6,9 contre 6,4 %. Au Burundi, le taux de croissance enregistré en 2012 s'est

maintenu à 4,2% comme en 2011. Par contre, elle a baissé en Ouganda et s'est établie à 2,6 contre 6,7% et au Rwanda avec un taux de 7,7 contre 8,3% en 2011.

Tableau 2 : Croissance du PIB dans les pays de l'EAC

Taux de croissance du PIB dans les pays de l'EAC					
Année	Burundi	Rwanda	Ouganda	Tanzanie	Kenya
2007	4,8	5,5	8,6	7,1	7,0
2008	5,0	11,2	7,7	7,4	1,5
2009	3,5	4,1	7,0	6,0	2,7
2010	3,8	7,2	6,1	7,0	5,8
2011	4,2	8,3	6,7	6,4	4,4
2012	4,2	8,0	2,6	6,9	4,7
2013	4,5	7,5	4,8	6,8	5,8

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, Avril 2013

Les perspectives pour l'année 2013 annoncent une expansion de l'activité économique dans la plupart des pays de l'EAC. Malgré leur recul par rapport à 2012, le Rwanda et la Tanzanie enregistreront des taux de croissance les

plus élevés de 7,6 et de 6,8% respectivement en 2013. Pour le Burundi et le Kenya, il est attendu des taux de croissance de 4,5 et 4,9% respectivement.

3.2.2. Evolution de l'inflation

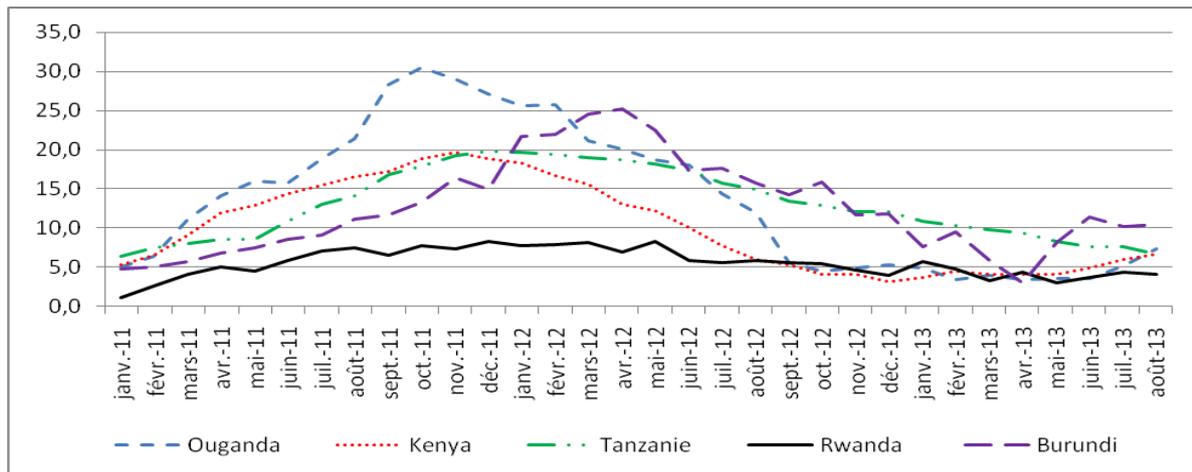
Comparé au dernier trimestre 2012, le taux d'inflation moyen au cours du premier trimestre 2013 a

significativement baissé pour les pays de l'EAC à l'exception du Kenya et du Rwanda.

En effet, au cours du premier trimestre 2013, le taux d'inflation moyen est revenu de 13,1 à 7,6% au Burundi, de 4,9 à 4,1% en Ouganda, de 12,4 à 10,4%

en Tanzanie, passant de 3,8 à 4,1% au Kenya alors qu'il s'est stabilisé à 4,6% au Rwanda.

Graphique 1. Evolution de l'inflation dans les pays de l'EAC



Source : Sites web des Banques Centrales de l'EAC

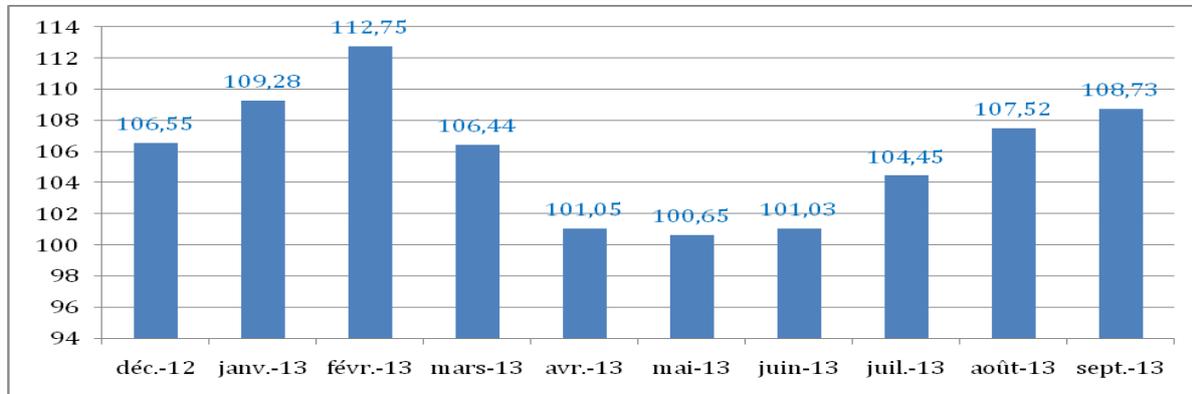
La tendance baissière constatée au premier trimestre s'est maintenue au second trimestre 2013, à l'exception du Kenya. Le taux d'inflation moyen s'est établi à 7,5% au Burundi, à 3,7% au Rwanda, à 3,5% en Ouganda, à 4,4% au Kenya et à 8,4% en Tanzanie. La baisse de l'inflation observée au cours de ce second trimestre est liée aux facteurs internes et externes, principalement le resserrement monétaire, les bonnes performances du secteur agricole dans la plupart des pays de la Communauté Est Africaine et la baisse des prix des produits pétroliers sur le marché international.

Cependant, le taux d'inflation moyen au cours du troisième trimestre de l'année 2013 a augmenté comparativement au deuxième trimestre, à l'exception de la Tanzanie. En effet, le taux d'inflation moyen au troisième trimestre a été de 4,5% au Rwanda, de 7,0% au Kenya et de 6,8% en Ouganda et en Tanzanie.

Cette hausse du taux d'inflation serait en partie consécutive à l'évolution des prix du pétrole au niveau de ses principaux producteurs. En effet, après une baisse du prix observée entre février et mai 2013 pour les pays de l'OPEP, la tendance s'est ensuite renversée depuis

le mois de juin et s'est poursuivie jusqu'en septembre.

Graphique 2 : Prix de référence pour le pétrole dans les pays de l'OPEP (USD)



Source : site de l'OPEP

Les anticipations d'une baisse de l'inflation au cours du quatrième trimestre risquent d'être compromises par les perturbations observées dans l'offre des produits pétroliers au Moyen Orient et les anticipations d'une

amélioration de la demande américaine qui ont été à l'origine de l'évolution observée au deuxième trimestre. Au Burundi, cet optimisme serait en outre compromis par la révision des prix des produits administrés.

3.2.3. Evolution des taux d'intérêts

La politique de resserrement monétaire adoptée par la plupart des banques centrales de l'EAC qui s'est matérialisée par la hausse des taux de refinancement a influé sur les taux pratiqués par les banques commerciales.

a. Taux Banques Centrales¹

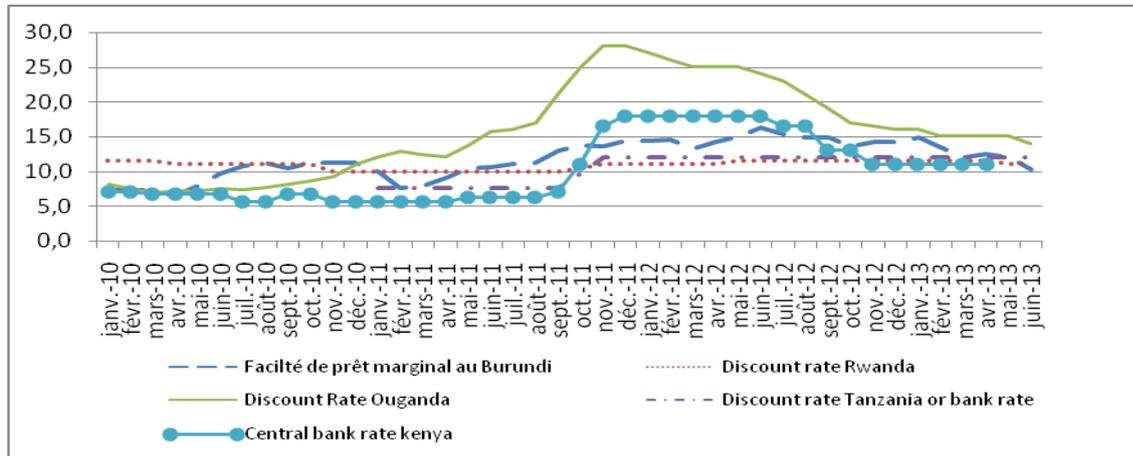
Au premier trimestre 2013, les Banques Centrales du Burundi, du Kenya et de l'Ouganda ont légèrement augmenté leurs taux d'intervention alors que ces

¹ Pour des raisons de comparabilité des instruments, les taux considérés sont ceux qui sont utilisés par les banques centrales pour les opérations de refinancement au jour le jour. Il s'agit du taux sur les facilités de prêt marginal au Burundi, du discount rate pour l'Ouganda, la Tanzanie et le Rwanda et du Central Bank Rate pour le Kenya.

derniers sont restés constants pour le Rwanda et la Tanzanie. Ce taux s'est situé en moyenne à 11,7 contre 14,0% au Burundi, à 15,3 contre 16,5% en

Ouganda, à 11,0 contre 11,7% au Kenya. Quant au Rwanda et la Tanzanie, ces taux sont demeurés à 11,5 et à 12,0% respectivement.

Graphique 2. Evolution des taux Banques Centrales pour les pays de l'EAC



Source : Sites web des Banques Centrales de l'EAC

Au cours du second trimestre 2013, les taux de refinancement des Banques Centrales ont légèrement baissé pour l'ensemble des pays de l'EAC à l'exception du Kenya et de la Tanzanie où ils sont demeurés constants. Le taux moyen de refinancement s'est situé à 11,5% au Burundi, à 11,2% au Rwanda,

à 14,7% en Ouganda, à 12,0% en Tanzanie et à 11,0% au Kenya.

Au Burundi, les perspectives pour le quatrième trimestre 2013 montrent que le taux de facilité de prêt marginal poursuivra son mouvement baissier suite à l'aisance de liquidité des banques commerciales.

b. Taux d'intérêts banques commerciales

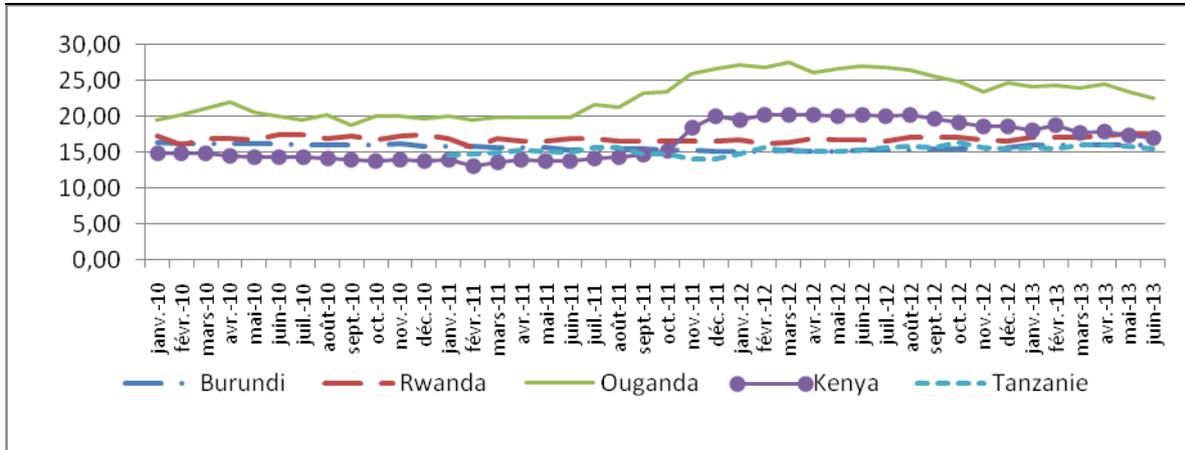
b.1. Taux d'intérêts débiteurs

Comparés au dernier trimestre 2012, les taux d'intérêt débiteurs moyens ont légèrement diminué au cours du premier trimestre 2013 à l'exception du Burundi et du Rwanda. En effet, le taux

débitéur moyen s'est situé à 24,2 contre 24,4 % en Ouganda, à 18,2 contre 18,8% au Kenya et à 15,7 contre 15,9% en Tanzanie alors qu'il était de 16,0 contre

15,6% au Burundi et de 17,1 contre
16,8 % au Rwanda.

Graphique 3. Evolution des taux débiteurs dans l'EAC



Source : Sites web des Banques Centrales de l'EAC

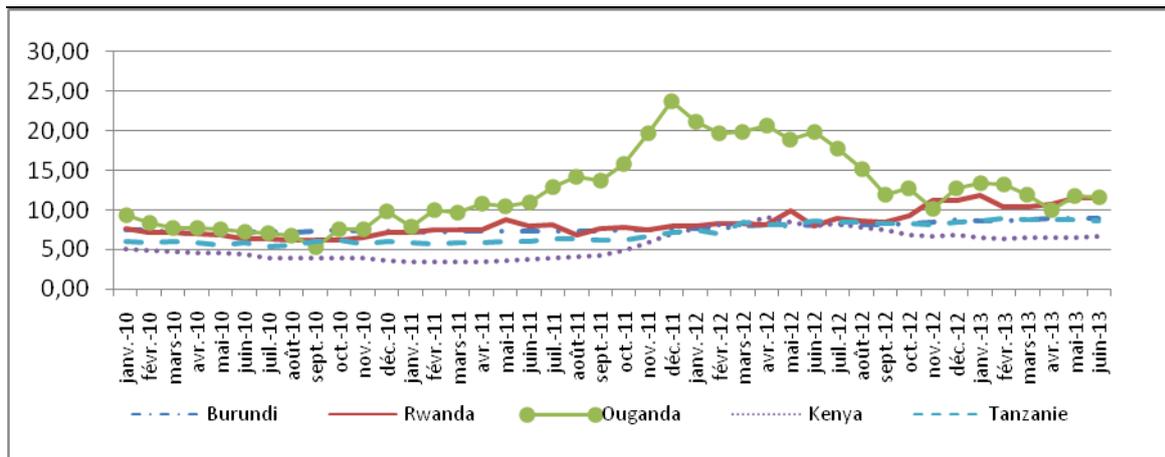
Alors que les taux d'intérêts débiteurs moyens ont poursuivi la tendance haussière au Burundi et au Rwanda, ils ont affiché une légère baisse en Ouganda, en Tanzanie et au Kenya au

second trimestre 2013. A fin juin 2013, les taux d'intérêts débiteurs moyens étaient à 16,08% Burundi, à 17,5% au Rwanda, à 22,6% en Ouganda, à 16,9% au Kenya et à 15,5% en Tanzanie.

b.2. Taux d'intérêts créditeurs

Comparés au niveau du premier trimestre 2013, les taux créditeurs ont légèrement augmenté au cours du

second trimestre pour l'ensemble des pays de la Communauté Est Africaine.

Graphique 4. Evolution des taux créditeurs

Source : Sites web des Banques Centrales de l'EAC

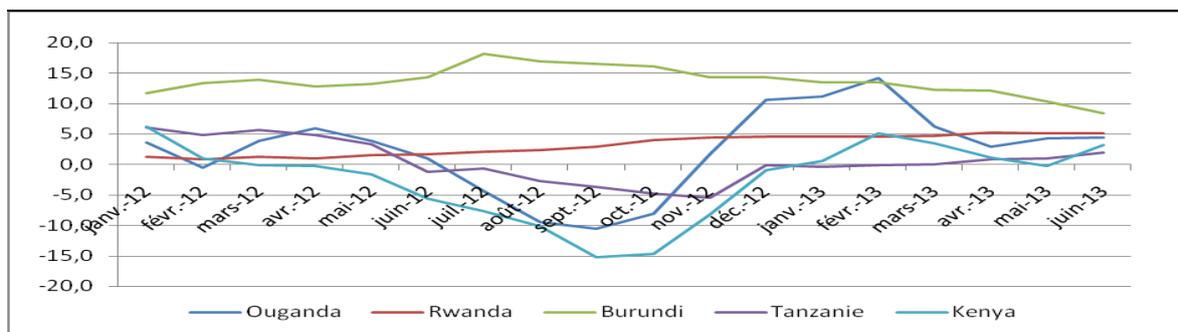
De mars à fin juin 2013, le taux créditeur moyen a légèrement augmenté passant de 8,86% à 8,95% au Burundi, de 10,35 à 10,38% au Rwanda et de 6,54 à 6,65% au Kenya. Par contre, le taux

créditeur moyen a légèrement baissé, revenant de 11,87 à 11,57% et de 8,79% à 8,65% respectivement pour l'Ouganda et la Tanzanie.

3.2.4. Evolution des taux de change

En glissement annuel, la plupart des monnaies des pays de la Communauté Est Africaine se sont dépréciées par rapport au dollar américain au cours du premier trimestre 2013 à l'exception du

Shilling Tanzanien qui s'est apprécié de 0,20%. La monnaie burundaise s'est dépréciée de 13%, celle du Rwanda de 4,7%, celle du Kenya de 3,1% et celle de l'Ouganda de 10,5%.

Graphique 5. Taux de dépréciation des monnaies de l'EAC par rapport au dollar américain

Source : Sites web des Banques Centrales de l'EAC

Au cours du second trimestre 2013, toutes les monnaies de l'EAC se sont dépréciées par rapport au dollar américain. En glissement annuel, le taux de dépréciation a été de 10,2% pour le Franc Burundi, de 5,2% pour le Franc rwandais, de 3,8% pour le Shilling ougandais, de 1,4% pour le Shilling kenyan et de 1,3% pour le Shilling tanzanien.

Pour le troisième trimestre 2013, la monnaie burundaise et le Shilling ougandais se sont appréciés de 0,8 et 0,3% respectivement. Par contre, le Shilling kenyan s'est déprécié de 2,3%,

le Shilling tanzanien de 0,5% et le Franc rwandais de 1,8%.

Par rapport aux monnaies de la communauté Est Africaine, le Franc Burundi s'est déprécié au cours du premier trimestre mais il s'est apprécié au cours du second trimestre 2013.

Tableau n°3 : Evolution du taux de change du BIF par rapport aux monnaies des pays de l'EAC.

Année	BIF/KES	BIF/ TZS	BIF/UGS	BIF/RWF
janv-11	15,22	0,83	0,53	2,1
févr-11	15,16	0,82	0,53	2,08
mars-11	14,7	0,82	0,52	2,09
avr-11	14,75	0,82	0,52	2,09
mai-11	14,51	0,81	0,52	2,09
juin-11	13,95	0,79	0,51	2,09
juil-11	13,87	0,79	0,48	2,1
août-11	13,51	0,78	0,46	2,12
sept-11	13,15	0,77	0,45	2,14
oct-11	12,7	0,75	0,46	2,16
nov-11	14,07	0,76	0,51	2,21
déc-11	15,57	0,84	0,55	2,26
Moyenne	14,26	0,80	0,50	2,13
janv-12	15,94	0,87	0,57	2,31
févr-12	16,81	0,88	0,6	2,34
mars-12	16,96	0,88	0,57	2,35
avr-12	16,77	0,88	0,58	2,34
mai-12	16,61	0,89	0,57	2,35
juin-12	16,73	0,9	0,57	2,38
juil-12	17,31	0,92	0,59	2,42
août-12	17,45	0,93	0,59	2,42
sept-12	17,42	0,94	0,59	2,44
oct-12	17,46	0,94	0,58	2,42
nov-12	17,54	0,94	0,57	2,44
déc-12	17,78	0,96	0,57	2,49
Moyenne	17,6	0,9	0,6	2,5
janv-13	18,01	0,98	0,58	2,54
févr-13	18,69	1,01	0,62	2,64
mars-13	18,4	0,98	0,6	2,5
avr-13	18,54	0,96	0,61	2,47
mai-13	18,38	0,95	0,6	2,4
juin-13	17,98	0,94	0,59	2,37
juil-13	17,68	0,95	0,59399	2,37
août-13	17,59	0,95	0,596	2,38
sept-13	17,59	0,95	0,60	2,35

Source : BRB

Comparé au dernier trimestre 2012, le taux de dépréciation trimestriel moyen du BIF a été de 4,6% par rapport au Shilling tanzanien, de 4,4% par rapport au Shilling kenyan, de 4,7% par rapport

au Shilling ougandais et de 4,5% par rapport au franc Rwandais.

Comparé au premier trimestre 2013, le BIF s'est apprécié par rapport à toutes les monnaies de l'EAC au cours du second trimestre 2013. En effet, le BIF

s'est apprécié de 0,4% par rapport au Shilling kenyan, de 4,0% par rapport au Shilling tanzanien, 0,09% par rapport au Shilling Ougandais et de 5,7% par rapport au Franc rwandais.

Au cours du troisième trimestre 2013, le BIF s'est apprécié de 3,7% par rapport au Shilling kenyan, de 0,002% par

rapport au Shilling tanzanien, de 0,6% par rapport au Shilling ougandais et de 2,0% par rapport au Franc rwandais.

4. APERÇU SUR LA CONJONCTURE ECONOMIQUE ET FINANCIERE AU BURUNDI

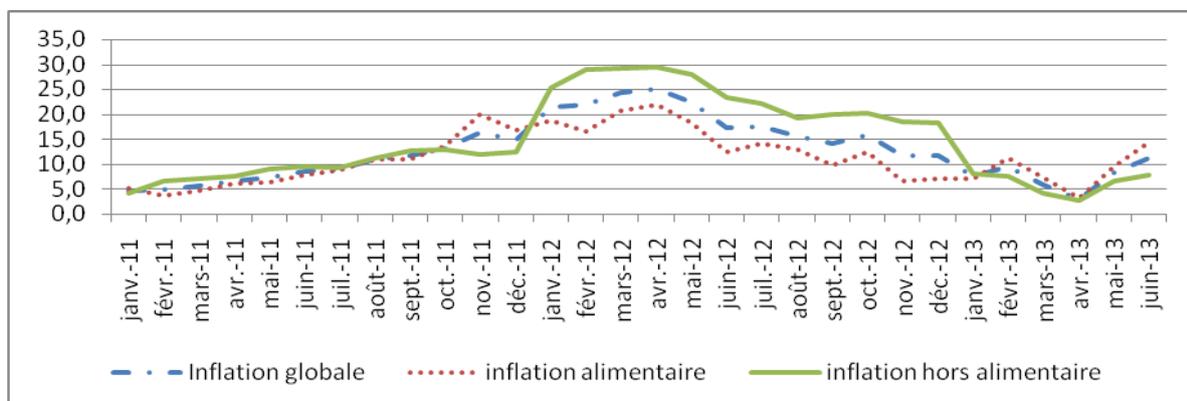
L'analyse de la conjoncture économique nationale passe en revue l'évolution de l'activité économique dans les secteurs

réel, extérieur, monétaire et des finances publiques.

4.1. Production et prix

Au Burundi, le taux de croissance du PIB s'est stabilisé à 4,2% en 2012.

Graphique 6 : Evolution du taux d'inflation en glissement annuel



Source : BRB

Cependant, les pressions inflationnistes observées se sont atténuées en 2013. En effet, le premier trimestre 2013 a été caractérisé par une décélération de l'inflation dont le taux s'est établi à 5,9% à fin mars 2013 contre 24,5% observée au même mois de l'année 2012. Le taux d'inflation en glissement annuel a sensiblement baissé au mois d'avril 2013, se situant à 3,0% contre 25,2% au même mois l'année précédente.

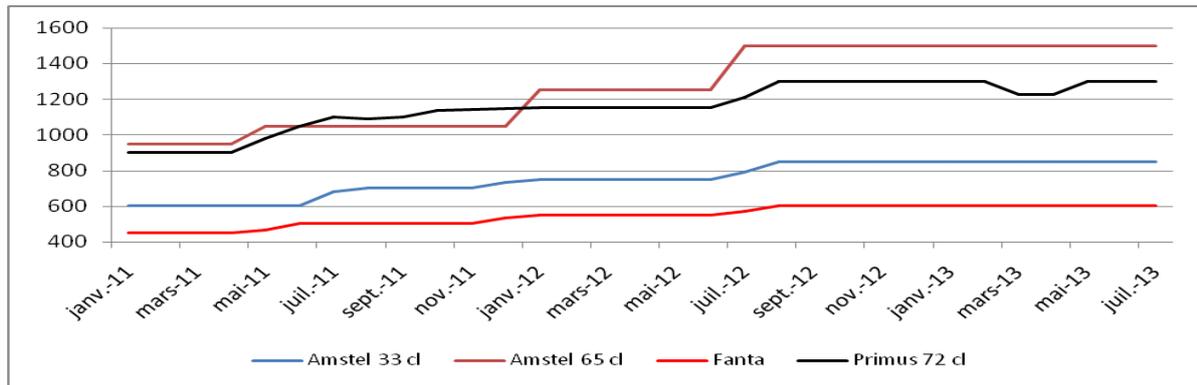
De manière générale, le taux d'inflation moyen a sensiblement baissé au cours de la première moitié de l'année 2013. Il s'est établi à 7,6% contre 22,7% au même trimestre de l'année 2012. Cette baisse a été en grande partie consécutive à la suppression de certaines taxes sur certains produits alimentaires.

En outre, certains secteurs de la production ont enregistré de bonnes performances au cours de la première moitié de l'année. Malgré le recul de la

production caféière par rapport à la campagne précédente, la production du thé a progressé de 9,0% au premier semestre de l'année 2013 grâce aux bonnes conditions pluviométriques combinées aux utilisations d'engrais.

L'activité économique a progressé au niveau du secteur industriel au cours des deux premiers trimestres de l'année 2013. L'indice moyen de la production industriel s'est accru de 7,4% par rapport à la même période de l'année 2011. Cette augmentation a été essentiellement influencée par l'industrie alimentaire qui a progressé de 8,75% et l'industrie des matériaux de construction avec une progression de 28,3%.

En revanche, l'activité économique dans certains secteurs de l'industrie a reculé notamment l'industrie chimique, la production des peintures, de l'oxygène et des casiers en plastique.

Graphique 7: Evolution des prix des produits BRARUDI (en BIF/bouteille)

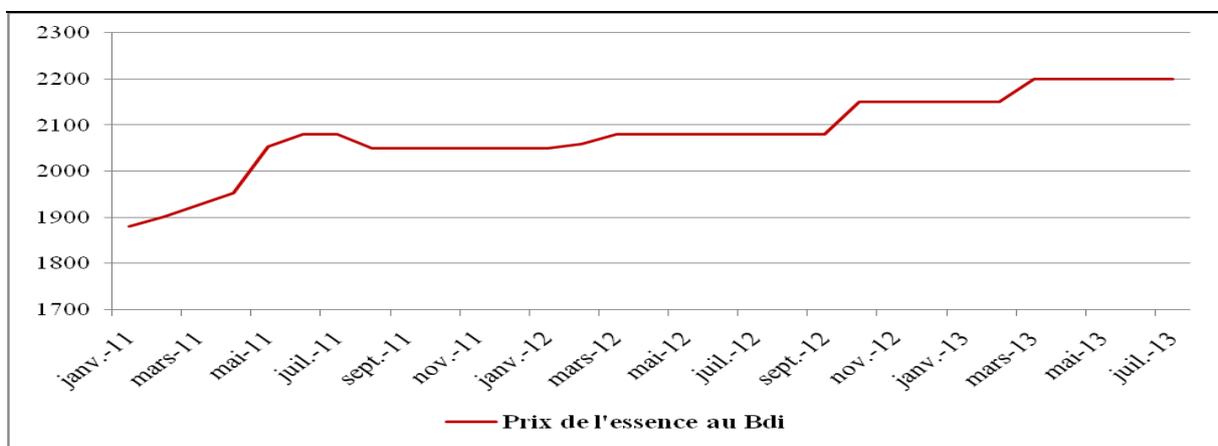
Source : ISTEEBU

En dépit de la bonne progression de la production nationale, certains facteurs ont alimenté la persistance des tensions inflationnistes. En l'occurrence, le niveau des prix a été tiré à la hausse par l'augmentation des prix des produits administrés (produits BRARUDI, eau et électricité, produits pétroliers, etc).

Depuis la fin du mois de mai 2013, le prix moyen de l'Amstel 65cl est passé de 1500 à 1700 BIF, celui des limonades est

passé de 500 à 600 BIF alors que celui de la Primus est passé de 1150 à 1200 BIF, ce qui a influencé la hausse des prix de certains autres produits de consommation.

En outre, l'augmentation des prix a également été alimentée par la revue à la hausse en octobre 2012 et en mars 2013 du prix à la pompe de l'essence et des autres produits pétroliers.

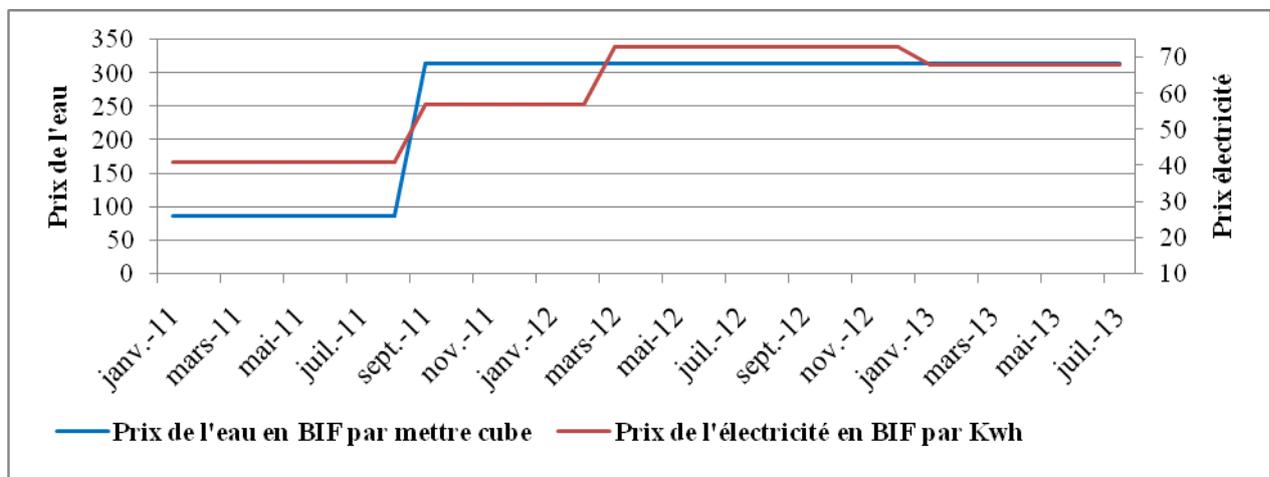
Graphique 8 : Evolution du prix à la pompe pour l'essence au Burundi

Source : ISTEEBU

Le prix à la pompe a augmenté sur le marché national alors qu'il était en baisse sur le marché international depuis la seconde moitié de l'année 2012. Cette révision du prix à la pompe a influencé le niveau des prix pour le premier et le second trimestre 2013.

De même, la hausse des tarifs de la REGIDESO a affecté le niveau global des prix à travers la rubrique « logement, chauffage et électricité ».

Graphique 9 : Evolution des prix de l'eau et l'électricité



Source : ISTEEBU

Pour les premières tranches de consommation, le prix de l'eau a grimpé de 86 à 315 BIF par m³ tandis que le tarif de l'électricité est passé de 41 à 57 BIF par KWh d'août à septembre 2011, puis à 73 BIF par KWh en mars 2012. Cette hausse des tarifs par la REGISED0 a contribué à l'accélération du taux d'inflation observée en 2012.

Concernant les perspectives pour l'exercice 2013, il est prévu une croissance du PIB réel de 4,5%

s'inscrivant légèrement en hausse par rapport à 4,2% de l'année 2012.

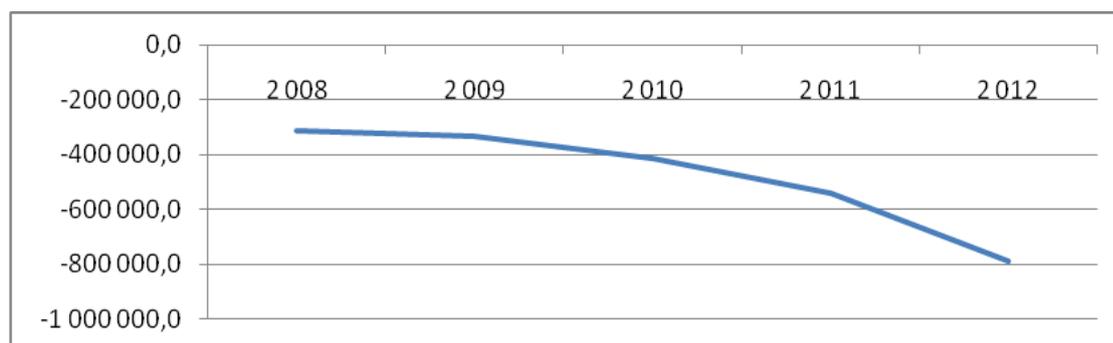
L'inflation pourrait augmenter pour le quatrième trimestre de l'année 2013 suite à la récente révision de la loi de finances et la levée des mesures d'exonération des produits de première nécessité. Selon les projections, le taux d'inflation annuel moyen à fin décembre 2013 pourrait se situer autour de 10%.

4.2. Balance des paiements et taux de change

Le compte courant de la balance des paiements reste toujours marqué par un déficit structurel important à cause de l'aggravation du déficit de la balance

commerciale (-831,4 contre -540,3 Mrds de BIF en 2011). Le solde des transactions courantes s'est établi à -368,0 contre -357,8 Mrds de BIF en 2011.

Graphique 10 : Evolution de la balance commerciale

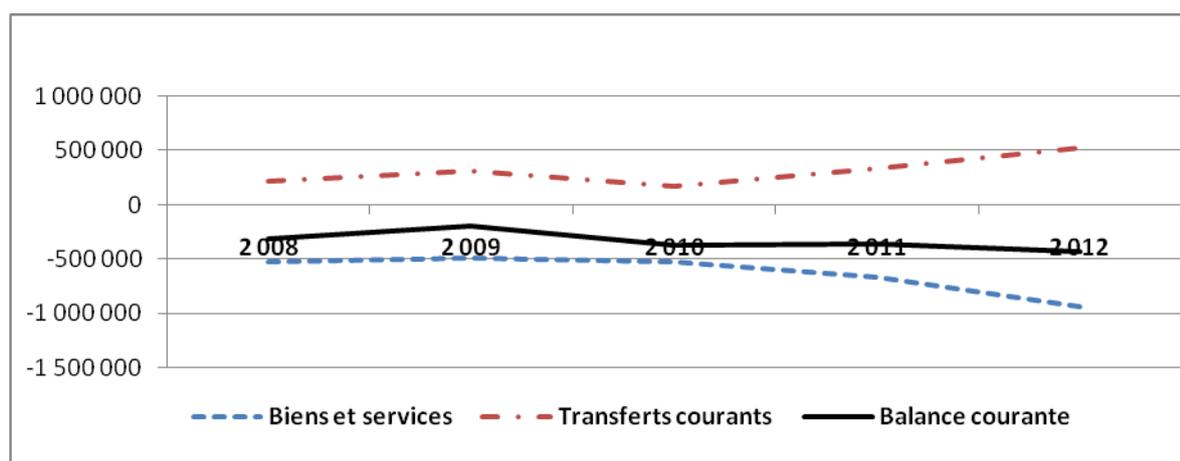


Source : BRB

S'agissant des apports extérieurs, le solde des transferts courants en 2012 s'est sensiblement amélioré pour se

situer à 644,1 Mrds de BIF contre 332,3 Mrds BIF enregistrés en 2011.

Graphique 11 : Evolution des composantes de la balance courante



Source : BRB

L'augmentation de l'excédent des transferts courants n'arrive pas encore à

financer totalement le déficit de la balance commerciale et celui des

services. Par ailleurs, les transactions en capital et financières qui devraient normalement financer le déficit courant

Les prévisions pour l'année 2013 montrent que la balance commerciale afficherait un déficit de 649,1 Mrds BIF tandis que le déficit de la balance des transactions courantes pourrait se situer à 586,1 Mrds BIF. Ainsi, le solde de la balance courante reste structurellement déficitaire et le besoin de financement qui en découle exerce une forte pression sur les réserves et le taux de change. De même, en 2013, les transferts de capitaux afficheraient un excédent plus faible par rapport à celui enregistré en par rapport à l'année 2012, soit +110,8 et 85,5 Mrds BIF respectivement. Concernant la politique du taux de change, la monnaie nationale a subi une forte dépréciation au début de l'année 2013. Le taux de change de référence a atteint un pic de 1717,55 BIF/USD le 28 Février 2013 alors qu'il était de 1546,05 au 31 décembre 2012. Concernant le marché de change, la BRB a pris des mesures visant à développer le marché interbancaire et à stabiliser le taux de change. Ces mesures ont essentiellement porté sur :

1. l'instauration du Marché Interbancaire de Devises (MID);

de la balance des paiements restent encore très faibles vis-à-vis de l'ampleur de ce dernier.

2. la fixation d'une marge de fluctuation du taux de change de $\pm 1\%$ autour du taux de référence sur les opérations d'achats et de ventes des banques commerciales et des bureaux de change;
3. la libéralisation des mouvements sur les comptes en devises des résidents (retraits et versements sans limitation de montants).

Ainsi, le taux de change de référence qui était à 1586,7 BIF/USD en février 2013 s'est établi à 1537,6 BIF/USD à fin juin pendant que le cours sur le marché parallèle est revenu de 1707,7 BIF/USD en février 2013 à 1548,8 BIF/USD à fin juin 2013.

4.3. Finances Publiques

L'année 2012 a été marquée par un déficit budgétaire plus prononcé que celui de l'année précédente (-119,7 Mrds BIF contre -90,1 Mrds BIF en 2011). A fin mars 2013, le solde global des opérations de l'Etat affiche un excédent

de 14,2 contre 36,7 Mrds BIF à la même période de l'année 2012. Pour le second trimestre, le solde du compte général du Trésor a accumulé un déficit de 35,1 Mrds BIF contre 38,02 Mrds BIF enregistré à la même période de l'année 2012.

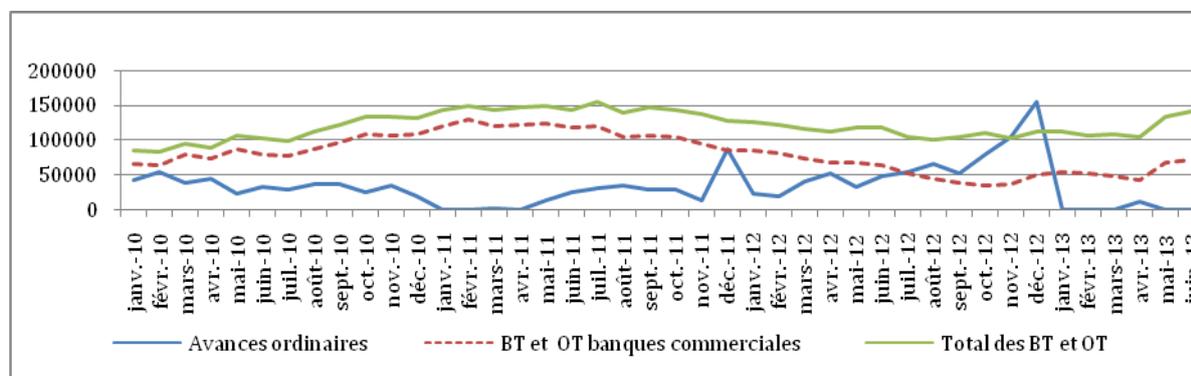
Tableau 4: Evolution du déficit budgétaire (en MBIF)

	Recettes et Dons	Dépenses totales	Déficit
2010	631 243,10	673 537,60	-42 294,50
2011	678 889,40	768 962,40	-90 073,00
2012	705 729,5	825 482,60	-119 753,10
2013	1 314 041,3	1 368 916,2	-54 874,87

Source : BRB

Pour financer son déficit, l'Etat a recouru à l'emprunt intérieur principalement sous formes des titres du Trésor et aux avances de la Banque Centrale.

Graphique 12 : Evolution du financement intérieur du déficit (en MBIF)



Source : BRB

L'encours des avances ordinaires qui était de 82 milliards à fin décembre 2011 a atteint 155 Mds BIF à fin décembre 2012 alors que le plafond n'était fixé qu'à 36 Mds BIF.

Le gonflement des avances est lié au faible taux de décaissement des appuis budgétaires (57,4% des appuis attendus) et à l'insuffisance de la liquidité sur le marché qui a entraîné la baisse des souscriptions aux titres du Trésor par les banques.

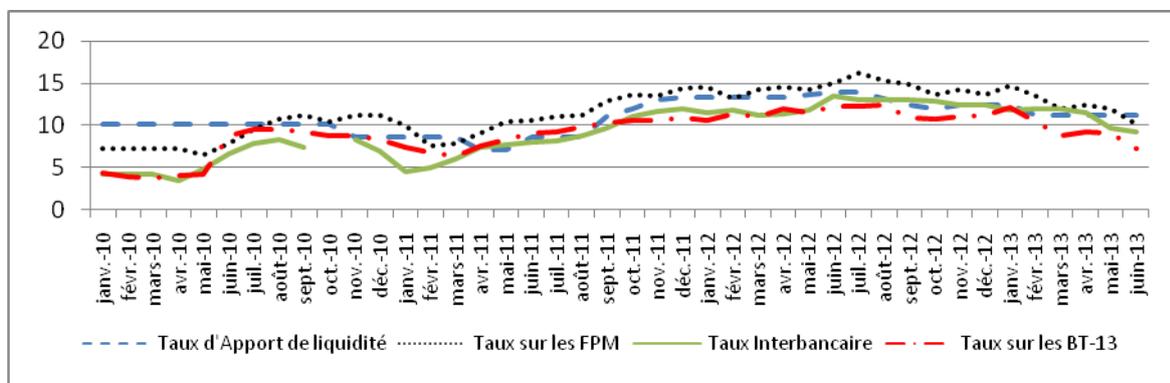
Pour l'année 2013, la nouvelle loi des finances prévoit un déficit budgétaire (dons compris) de 54,8 Mds BIF alors que le déficit global hors dons s'élève à 657,04 Mds BIF. Pour combler ce *gap*, l'Etat prévoit des financements intérieur et extérieur nets de 24,2 et 30,6 Mds BIF respectivement. Le plafond des avances prévues se situe à 27,3 Mds BIF.

4.4. Le marché monétaire

Le marché interbancaire a été plus actif en 2012. En effet, le volume des opérations du marché interbancaire a sensiblement augmenté, passant de 59,2 à 72,1 Mds BIF du deuxième semestre de l'année 2011 au deuxième semestre 2012. Toutefois, le système bancaire est demeuré marqué par l'insuffisance de la liquidité qui s'est traduite par le recours plus accru aux ressources de la Banque Centrale.

Cependant, la situation s'est renversée au début de l'année 2013. La liquidité bancaire s'est améliorée et les banques ont réduit leurs recours aux ressources de la Banque Centrale. En conséquence, tous les taux d'intérêts sur le marché monétaire ont connu une tendance baissière durant cette période.

Graphique 13 : Evolution des taux d'intérêts sur le marché monétaire



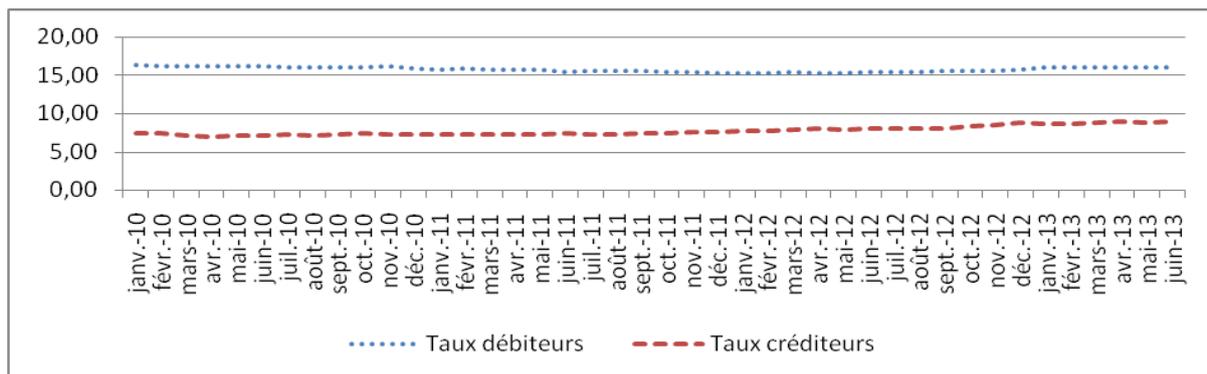
Source : BRB

Contrairement à la tendance haussière observée jusqu'en juin 2012, les taux d'intérêt moyens pondérés observés sur le marché monétaire ont évolué à la baisse depuis le troisième trimestre de l'année 2012 et cette tendance s'est poursuivie jusqu'au deuxième trimestre 2013 suite à l'amélioration de la liquidité bancaire.

Pour répondre aux besoins de financement de la campagne café 2013-2014, la BRB a assoupli les conditions de

refinancement en allongeant la maturité de 7 à 14 et 28 jours pour les banques intervenant dans ce secteur. En dépit de l'amélioration de la liquidité et de la baisse des taux d'intérêt sur le marché monétaire, les taux débiteurs et créditeurs n'ont pas suivi la même tendance à la baisse dans le secteur bancaire.

Graphique 14 : Evolution des taux débiteur et créditeur



Source : BRB

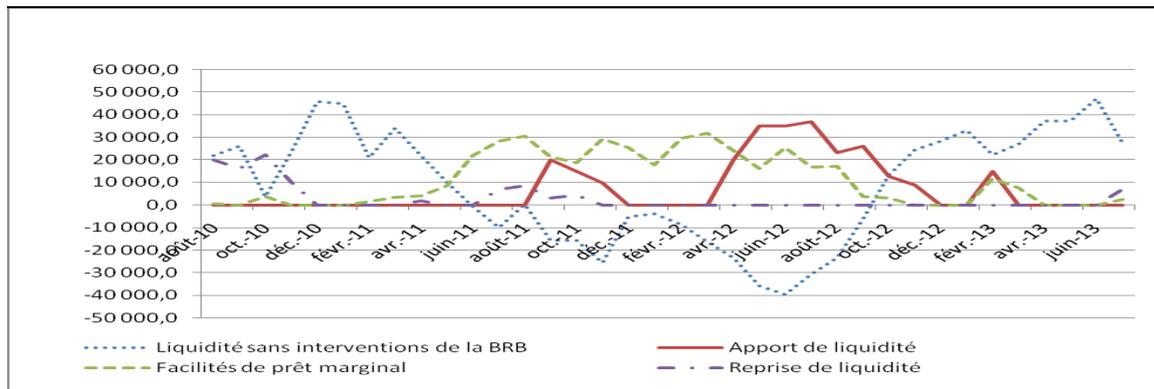
Les taux d'intérêts débiteurs et créditeurs ont connu une légère hausse au cours du premier et deuxième trimestre 2013, mais l'écart entre les deux est demeuré en moyenne de 7%.

4. PERFORMANCES ET PERSPECTIVES DE LA POLITIQUE MONETAIRE

La Banque Centrale a effectué des interventions massives en 2012 pour faire face aux tensions de liquidité. Au cours de l'année 2013, la BRB a limité

ses interventions sur le marché monétaire suite à l'amélioration de la liquidité bancaire.

Graphique 15: Evolution de la liquidité bancaire(en MBIF).



Source : BRB

Le coefficient et la période de constitution des réserves obligatoires ont été respectivement maintenus à 3% des dépôts collectés en BIF et en devises et à un mois calendaire.

Malgré la tension de liquidité observée sur une grande partie de l'année 2012, le système bancaire a globalement respecté la norme de constitution des réserves obligatoires. Un excédent moyen mensuel de 5 495,9 MBIF a été dégagé par tout le système bancaire grâce notamment aux interventions de la Banque centrale pendant la période

de financement de la campagne café 2012-2013.

Pour le premier semestre de l'année 2013, les banques ont largement respecté la norme de constitution des réserves obligatoires avec un excédent moyen mensuel de 16 514,2 MBIF. Cette situation résulte d'une aisance de liquidité dans le secteur bancaire à partir du mois d'Avril 2013 suite à l'augmentation des dépenses de l'Etat consécutive à l'encaissement des appuis budgétaires.

La base monétaire est restée dans les limites des objectifs quantitatifs fixés dans le programme économique et financier en dépit des interventions

massives en faveur des banques commerciales et des avances importantes accordées à l'Etat en 2012.

Tableau 5 : Evolution de la base monétaire (en MBIF)

	2010		2011		2012		2013	
	Plafond	Réalisations	Plafond	Réalisations	Plafond	Réalisations	Plafond	Réalisations
Mars	159 000	155 172	176 900	194 040	209 700	193 418	285 000	248 225
Juin	155 800	173 561	213 500	210 710	245 400	217 842	310 000	279 126
Septembre	191 600	184 168	224 900	207 464	250 700	219 804	313 700	
Décembre	219 000	209 860	236 800	211 229	249 000	245 341	252 000	

Source : BRB

Au cours du premier et deuxième trimestre 2013, la BRB a respecté le plafond de la base monétaire fixé dans le programme économique et financier. Les réalisations ont été de 248 225 et 279 126 MBIF contre les cibles de

285 000 et 310 000 MBIF à fin mars et juin 2013 respectivement. En maîtrisant la base monétaire, la Banque Centrale a pu contenir la croissance de la masse monétaire à 5,9%.

Tableau 6 : Evolution de la masse monétaire et ses contreparties (en MBIF)

	2008	2009	2010	2011	2012	mars-13	juin-13
M2	443 117,80	530 770,30	638 901,10	674 511,30	745 206,50	756 889,90	780 038,20
Avoirs extérieurs nets	181 196,60	168 753,00	140 783,00	63 289,90	28 287,30	37 689,30	5 820,50
Crédit intérieur	448 134,00	569 196,20	699 683,90	889 567,90	976 145,40	966 308,10	1 010 108,60
Autres postes	-186 212,80	-207 178,90	-201 565,80	-278 346,50	-259 226,20	-247 107,50	-235 890,90
Taux de croissance des contreparties							
	2009	2010	2011	2012	mars-13	juin-13	
M2	19,8	20,4	5,6	10,5	1,6	3,1	
Avoirs extérieurs nets	-6,9	-16,6	-55,0	-55,3	33,2	-84,6	
Crédit intérieur	27,0	22,9	27,1	9,7	-1,0	4,5	
Autres postes nets	11,3	-2,7	38,1	-6,9	-4,7	-4,5	

Source : BRB

La croissance de la masse monétaire (10,5%) a été principalement induite par la progression du crédit intérieur (9,7%) qui a contrebalancé la baisse des avoirs extérieurs nets (-55,3%).

Au cours du premier trimestre 2013, la croissance de la masse monétaire a été de 1,6%, principalement lié à l'accroissement des Avoirs Extérieurs

Nets de 33,2% qui a largement dépassé la baisse du crédit intérieur de 1,0%. Comparé au premier trimestre 2013, la masse monétaire s'est accrue de 3,1% au second trimestre 2013.

Cet accroissement est principalement expliqué par la progression du crédit intérieur de 4,5% qui a absorbé la baisse des Avoirs Extérieurs Nets de 84,6%.

Tableau 7: Evolution de la base et de la masse monétaire (en MBIF)

Agrégat monétaire	Réalizations				prévisions			
	déc-12	mars-13	juin-13	sept-13	mars-13	juin-13	sept-13	déc-13
Base Monétaire	245 341	248 225	279 126	277 413	284 700	309 600	313 700	252 000
M2	745 207	754 021	780 038	Non disponible	754 021	780 038	909 730	730 800

Source : Mémoire de Politique Economique et Financière, Août 2013

Les perspectives montrent que l'économie burundaise pourra enregistrer un taux de 4,5% en 2013. Les prévisions du taux d'inflation moyen pour le second semestre de l'année 2013 montrent que ce dernier pourrait avoisiner 10%.

La base monétaire prévue à fin décembre 2013 est de 252 Mrds BIF. Au cours des deux dernières années, le

multiplicateur monétaire moyen pour le quatrième trimestre a été de 3,2. En considérant que cette hypothèse reste valable pour le quatrième trimestre de l'année 2013, la masse monétaire se situerait à 806,4Mrds BIF à fin décembre. Les réalisations montrent que la masse monétaire à fin Août a été de 797,9 Mrds BIF, cette réalisation reste provisoire car elle ne tient pas compte des CCP.

5. CONCLUSION ET DECISIONS DE POLITIQUE MONETAIRE

Au cours des deux premiers trimestres de 2013, la BRB a pu contenir la base monétaire dans les limites fixées dans le programme économique et financier. La base monétaire réalisée à fin mars a été de 248 225 MBIF pour une valeur cible de 284 700 MBIF. De même le critère a été respecté à fin juin, la base monétaire réalisée a été de 279 125,9 MBIF pour une valeur cible de 309 600 MBIF.

Pour la même période, l'inflation a baissé significativement suite à l'exonération des taxes sur les produits de première nécessité. Le taux d'inflation moyen pour le premier trimestre était de 7,6% et 7,5% pour le second trimestre.

Concernant le second semestre 2013, l'inflation risque de dépasser le niveau atteint au premier semestre suite à la levée de la mesure d'exonération des taxes sur certains produits de première nécessité ainsi que la révision à la hausse des prix des produits BRARUDI, du sucre et autres biens et services prévus dans la révision budgétaire 2013.

Dans la perspective d'atteindre l'objectif ultime de stabilité des prix, la Banque Centrale continuera à utiliser, au cours

quatrième trimestre 2013, les instruments indirects à sa disposition constitués des réserves obligatoires, des appels d'offre de liquidité, des facilités de prêt marginal. La BRB poursuivra aussi ses interventions sur le marché de changes.

A cet égard, la Banque Centrale prévoit de mener les actions suivantes au cours du quatrième trimestre 2013:

1. Poursuivre la régulation de la liquidité bancaire à travers les opérations d'appel d'offres de liquidité;
2. Maintenir le coefficient des réserves obligatoires à 3%;
3. Garder le taux de la facilité de prêt marginal indexé au taux moyen pondéré sur les Bons du Trésor à 13 semaines majoré de 3 points de pourcentage;
4. Veiller au respect du plafond des avances à l'Etat de 27,3 Mrds ;
5. Poursuivre la détermination du taux de change par les mécanismes de marché et encourager le développement du marché de change.

PRESENTATION DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE DE LA BRB

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) constitue, dans la plupart des Banques centrales modernes, l'organe de décision en matière de politique monétaire et de change. Sur base des analyses économiques, monétaires et financières, cet organe prend des décisions en rapport avec les instruments de politique monétaire à mettre en œuvre afin d'atteindre efficacement l'objectif visé.

Le Comité de Politique Monétaire de la BRB a été mis en place par l'ordre de Service N°38 du 17 décembre 2012 qui en définit la mission et la composition.

Le Comité de Politique Monétaire a pour principales missions de :

- *définir régulièrement la stratégie de politique monétaire adaptée à la conjoncture économique du Burundi ;*
- *suivre au jour le jour l'exécution de la politique monétaire et en évaluer les résultats ;*
- *déterminer les conditions d'intervention de la Banque Centrale sur le marché monétaire en BIF et en devises ;*

- *suivre constamment l'évolution de la conjoncture économique intérieure et extérieure pour anticiper les chocs susceptibles de perturber le cadre macroéconomique afin de proposer, sans tarder, les mesures d'ajustement visant à améliorer le cadre opérationnel de la politique monétaire ;*
- *élaborer un projet de déclaration de politique monétaire à soumettre au Conseil Général, retraçant les développements de la conjoncture économique, et les actions de politique monétaire envisagées par la Banque Centrale pour atteindre le niveau d'inflation désiré.*

Le Comité de Politique Monétaire de la BRB est composé par :

- *le Gouverneur qui est le Président du Comité ;*
- *le 1^{er} Vice-Gouverneur qui est le Vice-Président ;*
- *le 2^{ème} Vice-Gouverneur, Membre ;*
- *le Conseiller à la Direction ayant la communication dans ses attributions, Membre;*

- *le Responsable du Service Etudes et Statistiques, Membre ;*
- *le Responsable du Service Marchés Monétaire et Financier, Membre ;*
- *Le Responsable du Service Supervision des Etablissements Bancaires et Financiers et Stabilité Financière, Membre ;*
- *Le Responsable du Service Supervision des Microfinances, des Institutions non Bancaires et Inclusion Financière, Membre ;*
- *Le Responsable du Service Opérations Bancaires Internes, Membre ;*
- *Le Responsable du Service Opérations Bancaires avec l'étranger, Membre ;*
- *Le Responsable Adjoint du Service Etudes et Statistiques, Membre.*

A part les membres du Comité de Direction, tous les autres membres du CPM forment le Comité Technique de

la Politique Monétaire (CTPM) présidé par le Responsable du Service Etudes et Statistiques ou son Adjoint en cas d'empêchement du premier. Le Secrétariat du Comité Technique de Politique Monétaire est assuré par les cadres du Service Etudes et Statistiques.

Alors que le CTPM se réunit obligatoirement au début de chaque semaine, le CPM se réunit au début de chaque mois en session ordinaire sur convocation du Président ou du Vice Président en cas d'empêchement du premier. Après avoir analysé et validé le rapport du Comité Technique, le CPM soumet au Conseil Général le projet de déclaration de la politique monétaire en faisant le point sur la conjoncture économique et les actions de politique monétaire envisagées par la Banque Centrale à fin d'atteindre l'objectif de stabilité des prix.